

Horaire:

Précolaire

7h50 à 11h10

12h40 à 14h02

Primaire

7h50 à 11h15

12h40 à 15h05



INTERSTELLAIRE



Pour rejoindre le président du CE :



cecoledetoile@gmail.com

Dates à retenir

- Semaine du 2 au 6 mars : Relâche
- 2 au 13 mars : Période d'inscription 2026-2027 pour le service de garde
- 9 mars : Journée pédagogique
- 10 mars : Reprise des cours
- 17 mars : Rencontre du conseil d'établissement à 19 h
- 27 mars : Journée pédagogique

Avis de déménagement

Afin de nous aider dans la planification de l'année scolaire 2026-2027, nous apprécierions beaucoup que les familles pour qui un déménagement est prévu d'ici la rentrée en août 2026 en avisent rapidement le secrétariat.

Un formulaire sera alors acheminé aux parents afin de s'assurer que les dossiers académiques se retrouvent au bon endroit.

Vêtements d'éducation physique et chaussures intérieures

Les élèves seront invités à vider complètement leur casier au départ pour la semaine de relâche. Cela vous permettra de récupérer quelques accessoires d'hiver accumulés et de laver les vêtements d'éducation physique.

Svp, ne pas oublier de rapporter les chaussures et vêtements d'éducation physique au retour à l'école en mars.

Départs sur les heures de classe

Nous vous rappelons que nous ne faisons pas préparer les enfants à l'avance pour des départs en journée, même si le parent appelle au secrétariat pour le demander. Plusieurs raisons supportent cette décision, comme par exemple, le fait qu'il arrive fréquemment que des parents arrivent plus tard que prévu et les enfants attendent longtemps au secrétariat.

Je veux aussi vous sensibiliser au fait qu'il y a beaucoup de moments de pause dans une journée où nous n'avons pas à déranger tout le groupe pour appeler un enfant en classe : la récréation du matin (9 h 50 à 10 h 10), le début de l'heure du dîner (11 h 15) ou la fin de l'heure du dîner (12 h 35) et la récréation de

l'après-midi (13 h 40 à 14 h). Nous vous demandons de privilégier ces moments pour venir chercher un enfant en évitant de déranger les cours.

Chiens sur le terrain de l'école

Nous souhaitons que les parents qui viennent reconduire leurs enfants à la marche n'entrent pas sur le terrain de l'école avec leur chien. Comme certains enfants ont peur, nous vous demandons de laisser les enfants marcher seuls à partir du coin de la rue de l'Étoile et du stationnement de l'école. Cette consigne est valide en tout temps pour les arrivées et départs AM et PM. Merci de votre collaboration.

Administration de médicaments à l'école

Avec la période de virus que nous venons de traverser, nous avons aussi vécu une hausse des médicaments à administrer à l'école.

Nous voulions vous rappeler que pour pouvoir administrer un médicament à l'école, il est d'abord obligatoire que le parent remplisse le formulaire d'[autorisation d'administration de médicament](#) qui se trouve sur notre site web.

De plus, le médicament doit nous être laissé dans son contenant d'origine avec la posologie indiquée clairement. Vous pouvez demander au pharmacien de vous faire un 2^e contenant étiqueté avec les médicaments à administrer sur les heures de l'école.

Absences pour voyage en cours d'année (rappel)

Constatant que plusieurs enfants manquent actuellement de l'école pour des voyages, voici le rappel de la politique de l'école quant aux absences pour un voyage :

Si vous choisissez de voyager pendant les jours de classe, sachez que l'école ne fournira pas de plan de travail ou de reprise d'examen pour pallier l'absence des enfants. Les dernières semaines de chaque étape sont particulièrement chargées en évaluations.

Pour le service de garde, aucun changement ou modification n'est accepté pour une sortie, un voyage ou une autre raison semblable. La facturation habituelle s'appliquera durant ces périodes. **Pour des vacances de longue durée, les frais sont crédités à partir de la 3^e semaine d'absence.** Vous pouvez vous référer aux règles de fonctionnement du service de garde sur le site internet de l'école dans la section 3.1.

Service de garde

Inscription 2026-2027

Nous souhaitons vous informer que les périodes officielles d'inscription au service de garde pour l'année scolaire 2026-2027 **auront lieu du 2 au 13 mars 2026** pour le préscolaire et le primaire.

Les inscriptions devront être complétées **exclusivement sur Clic école**. Seules les inscriptions effectuées sur cette plateforme seront prises en compte.

Plus de détails vous seront transmis au début du mois de mars.

Absences et présences – Service de garde

Le seul moyen accepté pour informer le service de garde d'une absence ou d'un ajout de présence est un appel téléphonique au : 418-834-2485, poste 1

✗ Ne pas utiliser :

- Courriel
- Portail Clic école
- Secrétariat
- Mot aux enseignants

✓ Cette procédure permet de :

- Centraliser l'information
- Assurer un suivi rigoureux
- Garantir la sécurité des élèves

Informations importantes :

Petit rappel : plusieurs informations importantes concernant le service de garde sont disponibles sur le site internet de l'école.

En vous rendant dans la section service de garde, vous pourrez y retrouver, entre autres :

- Tous les formulaires nécessaires, dont :
 - le formulaire de modification de la réservation de base ;
 - le formulaire d'autorisation de départ seul et à pied ;
 - le formulaire pour l'ajout de personnes autorisées à venir chercher votre enfant ;
 - le formulaire d'autorisation d'administration de médicament.
- Les règles de fonctionnement du service de garde ;
- Le programme d'activités ;
- Les détails concernant les journées pédagogiques.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si une information semble manquer par rapport à votre interrogation ou si vous avez des questions.

Karine Martineau

Responsable du service de garde

À vous tous, une excellente semaine de relâche!

Marie-Ève Gagnon

Directrice, école de l'Étoile

Centre de services scolaire des Navigateurs

Téléphone : 418 834-2485

